

# L'insoutenable légèreté de l'excellence environnementale, par Jean-Noël Debroise et Philippe Eon

Disons-le d'emblée : depuis qu'il a pris connaissance, au mois de juillet dernier, des conclusions de la commission Rocard sur la taxe carbone, le gouvernement n'a pas su mieux faire que saborder la mesure écologique pertinente qu'il avait décidé d'instaurer. En annulant la taxe carbone, le Conseil constitutionnel a tiré les conclusions logiques du manque de cohérence gouvernemental.

Tirant parti de ce gâchis, [Ségolène Royal](#) n'a pas manqué de faire entendre son opposition au gouvernement (*Le Monde* du 8 janvier). Elle n'a pas manqué non plus de rappeler qu'elle reste fondamentalement opposée à la taxe carbone. Peut-on vraiment prétendre soutenir une politique écologique et climatique tout en étant contre la taxe carbone ? Ségolène Royal aimerait le faire croire. Elle réussit tout au plus à montrer qu'elle ne s'embarrasse pas de cohérence et qu'à l'instar du gouvernement elle ne contribue pas à éclairer le problème politique décisif qu'il nous faudra traiter si nous voulons atténuer collectivement l'impact de notre vie sociale sur le climat.

La taxe carbone répond à une idée très simple : nous payons le coût environnemental de nos activités à partir du moment où elles émettent du CO<sub>2</sub>. Qu'on accuse les grandes entreprises d'échapper à la taxe, qu'on souligne qu'il n'y a pas que le CO<sub>2</sub> mais d'autres gaz à effet de serre, aucune objection ne peut faire oublier ce principe essentiel pour une écologie politique : notre existence la plus banale (le chauffage, les déplacements, l'alimentation) a un impact sur le climat. Nous sommes responsables de cet impact, et cela veut dire que nous n'avons pas le droit de l'ignorer et que nous devons le prendre en compte d'une manière ou d'une autre. Ce principe, qui commande l'instauration de la taxe carbone, n'exclut pas qu'on se soucie en second lieu de l'équité. Mais c'est bien sur la base du lien de chacun avec le climat qu'il convient de poser, comme elle ne l'a jamais été jusqu'à présent, la question de l'injustice au sein de la société. Ségolène Royal persiste à faire l'inverse. En laissant entendre qu'on doit refuser la taxe carbone de la même manière qu'on doit refuser l'inégalité sociale, elle entretient l'idée qu'il y a toujours de bonnes raisons de vouloir être exonéré des conséquences environnementales de ses propres activités. Elle justifie ainsi le principe de l'exception que tous, des Etats aux individus en passant par les grands groupes et les corporations, invoquent implicitement dès qu'il s'agit d'assumer des responsabilités à l'égard de l'environnement. Ce discours de Ségolène Royal, par les effets politiques qu'il induit, est proprement insoutenable au plan écologique.

Mais comment tenir les personnes pour responsables de l'impact environnemental de leurs activités si elles n'ont pas le choix de faire autrement ? Peut-on pénaliser les usagers de ne pas utiliser les transports en commun s'il n'y a pas de transports en commun à proximité ? Peut-on taxer les conducteurs de voitures diesel s'ils n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule électrique ? Ces objections sont au cœur de l'argumentaire de Ségolène Royal et méritent évidemment d'être prises au sérieux. Au-delà des stratégies de politique climatique, elles nous renvoient à une réflexion sur ce que nous sommes, nous, sujets et citoyens, individuellement et collectivement, en tant que responsables du problème climatique. Elles ouvrent du même coup le champ terriblement stimulant d'une réflexion sur ce que nous pouvons être ou sur ce

que nous avons à être, individuellement et collectivement, pour être en mesure de résoudre ce problème dont nous sommes responsables.

L'ambiguïté de la taxe carbone réside dans cette triple caractéristique : elle est un instrument économique (un signal-prix) qui s'adresse donc aux acteurs économiques que nous sommes ; elle est utilisée par l'Etat dont nous sommes des citoyens, avec des droits et des devoirs ; et enfin elle vise à prendre soin de ce que nous sommes en tant que vivants dans un environnement que nous partageons avec d'autres vivants.

Toute critique de la taxe carbone engage inévitablement une conception de la façon dont nous pouvons être à la fois des acteurs économiques, des citoyens d'un Etat et des vivants appartenant à une espèce animale menaçante pour les autres et pour elle-même. Prendre la responsabilité publique de dénoncer la taxe carbone oblige à se prononcer sur la manière dont la politique peut proposer, pour un avenir durable, l'articulation entre nos comportements économiques, notre appartenance à une entité politique et notre place dans l'écosystème. Or, à cet égard, le discours de Ségolène Royal se révèle encore une fois absolument insoutenable.

Quelle idée ce discours nous renvoie-t-il de nous-mêmes, relativement aux problèmes considérables que nous avons face à nous ? On peut la résumer à trois traits. En premier lieu, Ségolène Royal affirme que l'enjeu de l'écologie est notre survie. Elle a raison et c'est aussi pourquoi elle suppose à juste titre que nous nous intéressons tous forcément à l'écologie. D'un autre côté, elle refuse que l'écologie soit utilisée comme un prétexte pour affaiblir un peu plus encore "le pouvoir d'achat" des Français. Qui sommes-nous pour qu'on nous parle ainsi ? Sommes-nous uniquement des acteurs économiques soucieux de leur pouvoir d'achat au point de faire passer au second plan l'urgence écologique ? Ou bien sommes-nous réellement les vivants inquiets pour lesquels la perpétuation de l'espèce est désormais une absolue priorité, bien avant "notre pouvoir d'achat" ? Nous voyons déjà aujourd'hui que les crises environnementales se traduisent par une accentuation radicale des inégalités sociales. C'est justement pour cela qu'il est contradictoire de prétendre aujourd'hui mettre en balance l'écologie et le pouvoir d'achat des acteurs économiques. Cette politique ne conduira qu'à faire surgir plus violemment les inégalités au nom desquelles on croit avoir le droit aujourd'hui de distribuer des exonérations écologiques.

Deuxièmement, [Ségolène Royal](#) qualifie de "*punition*" ce qui est une taxe environnementale instaurée par la puissance publique. Ce jugement revient à propager une conception dégradée de l'Etat et, sans doute plus grave, à brouiller la notion d'intérêt commun. Il est vrai que de nombreuses taxes sont devenues des leviers de ponctionnement dont les citoyens ne comprennent plus le sens par rapport à la vie collective. Mais dans le cas de la taxe carbone, l'enjeu commun est extrêmement clair. En nous demandant de contribuer financièrement à la lutte contre le changement climatique, l'Etat nous sollicite comme des citoyens, c'est-à-dire précisément comme des sujets capables de percevoir la nécessité d'agir au nom d'une chose commune. Au contraire, Ségolène Royal s'adresse à nous en affirmant que nous serons punis. Elle nous prête uniquement des réactions d'acteurs économiques. Elle imagine que nous nous sentons forcément privés de quelque chose dès qu'il faut contribuer à l'effort collectif. Au-delà de la discussion sur la taxe carbone, les questions qui se posent à propos de Ségolène Royal sont bien les suivantes : avec qui et pour qui veut-elle faire une politique qu'elle prétend écologique ? Quelle dignité politique accorde-t-elle aux électeurs sur lesquels elle compte, si elle ne les considère plus que comme des agents économiques ? Peut-elle imaginer que la lutte contre le changement climatique sera gagnée par des collectifs dont les membres ne voient jamais plus loin que le bout de leur intérêt particulier ?

Enfin, Ségolène Royal juge la taxe carbone injuste dans la mesure où elle s'applique à ceux qui n'ont pas le choix de faire autrement que de la payer. Elle affirme en outre que "*nous sommes prêts à modifier nos comportements si on nous donne les moyens de le faire*". Elle soutient là, devant les électeurs, une étrange conception de la liberté. D'un côté elle estime qu'il est injuste que nous soyons privés du choix... mais il s'agit à vrai dire uniquement du choix de payer ou de ne pas payer. De l'autre, elle suppose que nous ne sommes prêts à choisir de changer de comportement que si on nous donne les moyens de le faire. Qui est ce "on" dont nous dépendons dans l'exercice de notre liberté ? S'agit-il de l'Etat dont nous sommes les citoyens libres ? S'agit-il du marché qui renouvelle devant nous les moyens de choisir entre différents produits ?

En fait, le modèle politique que Ségolène Royal dissimule dans ce "on" reste celui d'une puissance publique qui, en prétendant distribuer aux citoyens les moyens de rester libres de consommer, les maintient sous une tutelle qui n'est pas digne de leur liberté de citoyen. Ce modèle nous conforte dans des habitudes de consommateurs. Il nous incite à continuer à attendre que le pouvoir politique veuille bien nous "donner". Rien de tout cela n'est à la hauteur du changement de civilisation auquel Ségolène Royal feint de nous inviter pour sortir de l'impasse écologique dans laquelle nous nous trouvons.

*[Jean-Noël Debroise](#) est président national de [Génération Ecologie](#)*

*[Philippe Eon](#) est délégué régional de Cap21, Poitou-Charentes*